

Procédure d'examen des plaintes

AU NIVEAU DE L'ÉCOLE

Personnel concerné
Direction d'établissement
Direction de services

Recherche de solutions

AU NIVEAU DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Responsable de l'examen
des plaintes du centre de
service scolaire

Décision transmise au
plaignant et à la
personne ou à
l'instance faisant l'objet
de la plainte

Protecteur de l'élève

Avis transmis au
plaignant, à la
personne ou à
l'instance faisant l'objet
de la plainte

Avis transmis au
conseil d'administration

Décision transmise au
plaignant, au
responsable de
l'examen de la plainte
du centre de services
scolaire, à la personne
ou à l'instance faisant
l'objet de la plainte

Tiré à part du document de gestion n° 200,216 « Politique de civisme et des comportements attendus dans les établissements scolaires ».

Centre
de services scolaire
du Lac-Abitibi

Québec



Responsable de l'examen des plaintes

500, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 2A2

Téléphone : 819 333-5411, poste 2227
Télécopieur : 819 333-3112
Courriel : fourniermc@csdla.qc.ca
Site Internet : www.csdla.qc.ca



Marco Fournier
Directeur

*Services des ressources
humaines et secrétaire général*

Centre
de services scolaire
du Lac-Abitibi

Québec



Protecteur de l'élève

500, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 2A2

Téléphone : 819 333-5411, poste 2250
Télécopieur : 819 333-3112
Courriel : protecteur@csdla.qc.ca
Site Internet : www.csdla.qc.ca



René Forgues
Protecteur de l'élève